

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 19 décembre 2014 la note d'information simplifiée définitive relative à l'augmentation de capital de NEXANS SA réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : NEXANS Maroc, SIRMEL et Tourets et Emballages du Maroc.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 400.000 actions. La période de souscription / rétractation au Maroc s'étalera du 22 au 23 décembre inclus. Le prix de souscription s'établit à 20,39 euros soit 225,11 DH.

La note d'information simplifiée définitive est complétée par :

- Le document clé d'informations pour l'investisseur du FCPE « NEXANS PLUS 2014 », compartiment « NEXANS PLUS 2014 A » ;
- Le règlement du FCPE « NEXANS PLUS 2014 » ;
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2014 sous le numéro D14-0296 ;
- Le règlement du P.E.G.I du Groupe NEXANS.

L'intégralité de la note d'information simplifiée définitive visée par le CDVM ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales marocaines précitées.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 71

E-mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/051/2014

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières